

2011_B036

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer les marchés
- Marchés n°10M105 et 10M107 relatifs à l'élaboration du plan de déplacements urbains
de la Communauté du Pays d'Aix**

Le 10 février 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 février 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danièle, vice-président, Peyrolles-en-provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à PIN Jacky - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à BONFILLON Jean - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - TURCAN Jean-Louis, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

SECRETARIAT GENERAL
Direction des Affaires Juridiques
de la Commande Publique et des Assemblées

BUREAU DU 10 FEVRIER 2011

Rapporteur : M. G. BRAMOULLE

Objet : Autorisation de signer les marchés n° 10M105 à 10M107 relatif à l'« élaboration du plan de déplacements urbains de la Communauté du Pays d'Aix »

Décision du Bureau

Mes chers collègues,

Dans le cadre de son dispositif d'élaboration de Plan de Déplacements Urbains, la CPA a lancé une consultation afin de désigner une assistance à maîtrise d'ouvrage en charge des études techniques, de la concertation et de l'assistance juridique.

Ces trois marchés, permettront de réaliser l'ensemble des documents nécessaire à l'approbation du PDU après enquête publique.

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres du 4 février 2011.

Economie du marché :

Le présent rapport a pour objet de présenter la consultation relative une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du nouveau projet de PDU de la Communauté du Pays d'Aix intégrant l'ensemble des pièces réglementaires nécessaires à l'adoption du projet après l'enquête publique.

Les prestations à réaliser sont scindées en 3 lots :

- Lot 1 Etudes Techniques
- Lot 2 Assistance à la concertation
- Lot 3 Assistance juridique

Variantes libres et obligatoires :

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

Les lots sont passés pour une solution de base sans variante obligatoire imposée par le pouvoir adjudicateur.

Pour les lots n°1 et n°3

Le prix du marché est global et forfaitaire.

Pour le lot n°2 Assistance à la concertation

Le marché est passé sous forme de marché à bons de commande conformément à l'article 77 du Code des Marchés publics.

Le marché est traité à prix unitaires et forfaitaires appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils ci-dessous pour la période du marché.

Montant minimum	80 000 € HT
Montant maximum	140 000 € HT

Les prix des lots 1, 2 et 3 sont actualisables.

Le marché prend effet à la réception par le titulaire de la lettre portant notification du marché pour une durée indicative de 18 mois pour les lots n°1 et n°3 et de 30 mois pour le lot n°2.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE : 1/12/2010

BOAMP : 1 /12/2010

LA PROVENCE : 30/11/2010

LE MONITEUR : 3/12/2010

PROFIL ACHETEUR : 26/11/2010

Un avis rectificatif modifiant la pondération des critères a été adressé aux mêmes supports :

JOUE : 14/12/2010

BOAMP : 9 /12/2010

LA PROVENCE : 14/12/2010

LE MONITEUR : 17/12/2010

PROFIL ACHETEUR : 7/12/2010

Sur la base des critères pondérés suivants :

1 - Prix des Prestations coefficient 0,50

2 - Valeur technique coefficient 0,50

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en son article 33

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°10M105, relatif à la « Etudes Techniques» attribué à la société Horizon Conseil pour un montant global et forfaitaire de 151 375 €HT.**
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°10M106, relatif à la « Assistance à la concertation» attribué à la société Stratis pour un montant indicatif de 62 810 €HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.**
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°10M107, relatif au « Assistance juridique» attribué au cabinet « M&R Avocats » pour un montant global et forfaitaire de 13 000 €HT.**
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA,- Fonction 824 nature 611

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer les marchés
- Marchés n°10M105 et 10M107 relatifs à l'élaboration du plan de déplacements urbains
de la Communauté du Pays d'Aix**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Marie JOISSANS MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **22 FEV. 2011**